



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST

AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de la Ville de Clermont, à son assemblée extraordinaire du lundi 17 décembre 2018.

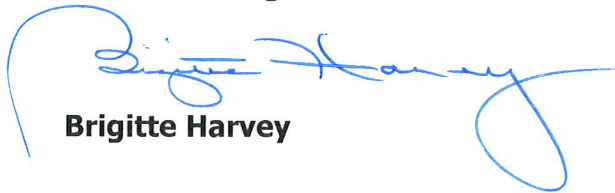
RÈGLEMENT NO. VC-394-18-14

Déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2019.

QUE les intéressés pourront consulter ces règlements au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 18^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018.

La Directrice générale



Brigitte Harvey